Municipalité de SAINT-AUBERT

INFO MUNICIPAL

6 juillet 2018 Volume 27 numéro 4 Page 1 sur 1 Téléphone : 418-598-3368 Site internet : www.saint-aubert.net

MESSAGE IMPORTANT

Avis aux populations de Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli

En raison de la chaleur des derniers jours et de l'absence de précipitations significatives, les municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli sont dans l'obligation d'interdire l'arrosage sur l'ensemble de leur territoire et ce, jusqu'à nouvel ordre.

L'arrosage des terrains (pelouses, jardins et plates-bandes), le remplissage des piscines ainsi que le nettoyage des voitures sont donc à proscrire. Les municipalités comptent évidemment sur la collaboration des citoyens et citoyennes pour être en mesure d'assurer l'alimentation quotidienne en eau potable ainsi qu'un niveau optimal de la réserve.

Merci de votre collaboration.